

# **ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE**

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

**APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME D'ACTION  
COOPERATIVE ET TERRITORIALE (PACTE) DE L'ENSA-PLV  
REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX INTERNE ET EXTERNE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONFLUENCES – PIA4**

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

LE 13 01 2025, 18H00

## 1. Présentation de l'ENSA-PLV

L'ENSA-PLV est une des vingt ENSA françaises, ainsi qu'une des sept écoles d'architecture d'Ile-de-France, région où sont formés près de 45 % des étudiants en architecture au niveau national. L'ENSA-PLV est par ailleurs l'une des trois écoles parisiennes issues de la scission, en 1969, de l'école des beaux-arts qui forma les architectes dès le début du XIXème siècle. Etablissement public administratif, l'école est placée sous la tutelle du Ministère de la culture et la co-tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ENSA-PLV est localisée sur deux sites : le site principal dans un cœur d'îlot avenue de Flandre et un second site regroupant les équipes de recherche, l'atelier numérique et le service informatique situé rue des Ardennes à Paris 19e.

L'ENSA-PLV est située au 144 avenue de Flandre – 75019 Paris (téléphone 01 44 65 23 00). L'ENSA-PLV est représentée par Anne D'Orazio, Directrice de l'ENSA-PLV.

## 2. Contexte

La formation en architecture connaît depuis quelques années un véritable **tournant territorial** qui invite les établissements à s'inscrire dans des cadres de coopération et à participer à la **diffusion de savoirs et de pratiques** auprès de collectivités territoriales ou d'acteurs de la société civile. Ces situations territoriales sont de véritables réservoirs d'actions pédagogiques, des ressources pour les établissements et des leviers permettant d'adapter l'offre de formation aux besoins des territoires et aux métiers de demain. Cette donne territoriale nécessite d'adapter et **d'ouvrir le cadre d'apprentissage aux pédagogies coopératives**.

Constat de « zones blanches » caractérisées par un déficit voire une absence totale de professionnels de l'architecture tant du point de vue des maîtrises d'œuvre que de l'ingénierie territoriale => **déserts architecturaux** et rendent difficile l'accès à des compétences professionnelles pour le grand public comme pour les acteurs publics

Dans le cadre du programme Confluences – PIA 4 Excellences / ANR dont l'ENSAPLV est lauréat au sein du consortium porté par le CNAM, la plateforme d'action coopérative et territoriale (PACTe) vise à :

- ✓ Diffuser les savoirs et la culture architecturale auprès d'acteurs territoriaux et de collectivités locales
- ✓ Participer au développement des partenariats et de la politique d'EAC,
- ✓ Recenser et cartographier les actions partenariales
- ✓ Développer une boîte à outil opérationnelle
- ✓ Créer du festival PACTe => Biennale HLM (pratiques pédagogiques Hors Les Murs) qui rassemble les acteurs autour des pratiques pédagogiques hors les murs : exposition, rencontres, débats, ...

Mettre en synergie du dispositif PACTe avec les actions Archi-trajectoires et Lieux hybrides.

### **3. Marché**

#### **3.1 Objet du marché**

Le marché a pour objet de préfigurer le projet PACTe - Développement de la Plateforme d'Actions Coopératives et Territoriales de l'ENSAPLV, via un état des lieux interne et externe. Le dispositif PACTe

#### **3.2 Type du marché**

Le marché est un marché répondant à des besoins dont les montants estimés sont inférieurs à 40 000 euros HT.

#### **3.3 Décomposition en lots**

S'agissant d'une seule prestation, le marché ne comporte qu'un seul lot.

#### **3.4 Durée et début du marché**

Le marché prendra effet à compter du 16 janvier 2025 pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 16 septembre 2025.

#### **3.5 Prix du marché**

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par les prix proposés par le candidat. L'offre financière devra être détaillée.

L'ENSA-PLV se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Les prix seront fixes pour la durée du marché.

#### **3.6 Modalités financières du marché**

Le versement du montant du marché se fera selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la signature du contrat,
- 30 % à la remise du livrable de phase 1 (rendu de l'état des lieux interne)
- 40 % à la remise du livrable de phase 2 (rendu de l'état des lieux externe)

## 4. Mission

### 4.1 Objet de la mission

#### Présentation de la Mission

##### Etape 1 - état des lieux interne

Travail à la définition d'une nomenclature aidant à la classification des partenariats pédagogiques au sein de l'ENSA Paris la Villette.

Analyse quantitative : Alimentation de la base de données permettant d'établir une analyse synthétique des différentes modalités de partenariats au sein de l'ENSA-PLV. Cet état des lieux et des pratiques vise à établir une cartographie complète des actions formalisées via des procédures internes à l'école, ou existant de manière informelle.

Mise en place d'un questionnaire auprès des étudiants pour recenser les différents projets HLM (hors les murs) réalisés sur les dernières années et identifier la manière dont les anciens étudiants valorisent dans leur parcours professionnels ces expérimentations dans les territoires.

Analyse qualitative : Veille sur les partenariats informels existants et réalisation d'entretien avec les enseignants pour avoir une bonne connaissance des usages, des calendriers et des freins administratifs. Pour se faire, constitution d'une grille d'entretien, réalisation des entretiens avec les enseignants de l'ENSA-PLV identifiés par la direction comme étant pertinents sur ce sujet.

Animation d'une séance collective de travail avec les enseignants pouvant témoigner de leur expérimentation.

Etablir une cartographie interactive et évolutive (France Métropolitaine et outre-mer) des projets et des opportunités.

Structurer une grille d'analyse concernant la valorisation des partenariats :

- Répertorier les différents formats de rendu : exposition, rdv institutionnel, livret...
- Temporalité des collaborations : semestrielle, annuelle, pluriannuelle...
- Catégoriser leur rayonnement : local, régional, national....

##### Etape 2 - état des lieux externe

Veille auprès des opérateurs en charges des territoires<sup>1</sup> sur les besoins. Recueil des différentes opportunités pour comprendre les modalités possibles selon la taille des collectivités.

---

<sup>1</sup> ANCT, PNR, Maison de l'architecture, Plan Urbanisme Construction Architecture- PUCA, Action logement, dispositifs Action cœur de ville, Petites Villes de demain, POPSU Territoires, Territoires pilotes de sobriété foncière...

Consultation d'opérateurs qui recensent des démarches singulières (exemple : l'école de terrain, CAUE, acteurs de l'urbanisme culturel, Les Nouveaux Commanditaires, plateforme de social design...). Classification de ces expérimentations/ nouvelles manières de faire/ recherche création.

Benchmark des dispositifs existants dans les autres ENSA pour faire remonter des nouvelles formes d'opportunités de collaborations territoriales. Extension de la nomenclature des partenariats pédagogiques, grâce à cette veille au sein des autres ENSA.

Etablir une matrice type des informations à collecter pour réaliser une fiche d'identification d'un projet de territoire, avec un item dédié aux objectifs pédagogiques.

Penser une première étape de la boîte à outil à mettre à disposition des porteurs de projet pour les aider sur le plan administratif et juridique. Cela pourra prendre la forme d'une fiche synthèse de projet, d'un modèle type de convention, d'une veille sur les appels à projet, fiche rappel des modalités en matière de propriété intellectuelle, répertoire d'acteurs clés sur certains territoires....

Focus particulier et amorce d'une phase test sur le territoire de Bourgogne Franche Comté.

## **4.2 Conditions d'exécution de la mission**

La prestation sera réalisée dans les locaux du prestataire en interaction régulière avec les autres membres de l'ENSA-PLV engagés dans le programme CONFLUENCES – PIA4. A ce titre, le prestataire participera autant que de besoin au COPIL CONFLUENCES de l'ENSA-PLV ainsi qu'aux groupes de travail s'y rattachant.

L'encadrement de la mission sera assuré par Céline Baez, Chargée de développement des partenariats et de la politique d'EAC.

Calendrier des livraisons :

- Rendu de l'état des lieux interne, le 29 avril 2025.
- Rendu de l'état des lieux externe, le 15 septembre 2025.

## **5. Candidatures et offres**

### **5.1 Présentation des candidatures et des offres**

Les candidats ont jusqu'au **13 janvier 2025, 18h00** pour déposer les offres.

Les candidats doivent envoyer :

- Une offre financière
- Un CV
- Des références
- Un mémoire technique

Les offres doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

[celine.baez@paris-lavillette.archi.fr](mailto:celine.baez@paris-lavillette.archi.fr) et [anne.dorazio@paris-lavillette.archi.fr](mailto:anne.dorazio@paris-lavillette.archi.fr)

## 5.2 Sélection des candidatures et des offres

Les offres économiquement les plus avantageuses seront déterminées en fonction des critères de jugement suivant (par ordre de priorité décroissant en fonction des pondérations indiquées) :

- Le critère prix qui représente 50 points sur 100 (cf. 5.1 du cahier des clauses particulières avec l'offre financière détaillée).
- La qualité technique de l'offre qui représente 50 points sur 100 (cf. 5.1 du cahier des clauses particulières avec le CV, les références et le mémoire technique).
  - Si le candidat ne répond pas, il obtient 0 point ;
  - Si le candidat répond de façon peu satisfaisante, il obtient 10 points ;
  - Si le candidat répond de façon assez satisfaisante, il obtient 20 points ;
  - Si le candidat répond de façon satisfaisante, il obtient 30 points ;
  - Si le candidat répond de façon très satisfaisante, il obtient 40 points ;
  - Si le candidat répond de façon excellente, il obtient 50 points.

A l'issue de l'examen des offres, l'ENSA-PLV se réserve le droit de demander des précisions sur la teneur des offres en cas de nécessité.

## 6. Renseignements complémentaires

**Pour tout renseignement administratif, veuillez contacter :**

Safae ACHOUR ([safae.achour@paris-lavillette.archi.fr](mailto:safae.achour@paris-lavillette.archi.fr)) - Juriste - 01 44 65 23 97

**Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :**

Céline Baez ([celine.baez@paris-lavillette.archi.fr](mailto:celine.baez@paris-lavillette.archi.fr)) – 01 44 65 23 60